

Société



A gauche, Muriel Houteman, dite Fily, 27 ans, mise en examen, pour complicité, de même que son ami Yves Hoogewys, 27 ans lui aussi. Elle risque, comme les deux autres mis en examen, un an de prison et 300 000 francs de dommages et intérêts. (Photo Max PPP)

A droite, Daniel Ducruet, 34 ans, depuis lundi, partie civile, après sa plainte pour atteinte à la vie privée. Il se félicite que celle-ci mène ses adversaires devant le tribunal correctionnel. (Photo DR)

de mort, qu'un ami s'est, alors, installé chez elle, un mois, avec une arme.

Elle a l'indulgence des paumées, dit que Ducruet est, à la fois, voyou et gamin, qu'à Monaco, il n'était pas du tout à sa place. On aurait aimé qu'elle ait un mot pour la princesse Stéphanie, victime de cette affaire, plus que quiconque.

Daniel Ducruet, gérant d'une société de sécurité, habite Beausoleil, dîne souvent à « La Petite Maison » à Nice. Espère redevenir une star, avec l'album de chansons qu'il peaufine, et qui intéresse Orlando, frère de Dalida, producteur d'Hélène

Segara. Surtout pour des chansons en Italien, où il se révèle crooner.

Un million de francs

Il garde des relations pleines de tendresse, avec la princesse Stéphanie. Il use du droit de visite pour leurs enfants, Louis, 7 ans, et Pauline, bientôt 6 ans, un week-end sur deux, la moitié des vacances, et un peu plus, quand il le souhaite. Lui qui, a été jusqu'à écrire un livre de pardon, *Lettre à Stéphanie*, a choisi le silence. Pas d'interviews avant que le jugement ne soit rendu. Pourtant certains magazines, surtout italiens, lui ont proposé la forte somme.

Défendu par maître Guillaume Carré, son avocat depuis sept ans, cet ex-fonctionnaire de la sûreté publique de Monaco compte demander, pour le préjudice moral, environ un million de francs. Pas par appât du gain. Pour que l'affaire serve de leçon aux professionnels de la photo volée. Pour son honneur retrouvé, et que ses enfants sachent, un jour, qu'il a été pris au piège.

Ce que Marie-Claude Chizat, présidente de la cinquième chambre correctionnelle, réputée pour son sens profond de l'éthique, et son intransigeance, va avoir à démontrer.

La tentation

Les détracteurs, et même certains proches de Ducruet, expliquent qu'il aurait dû, lui le défenseur de la famille, papa gâteau de deux enfants, résister à la tentation, malgré les appâts épatants de Fily. Réponse de son avocat, le discret Guillaume Carré : « Le problème n'est pas là. Ça n'exonère en rien le photographe, qui a porté cet adultère sur la place

publique, et, en plus, avec des photos plutôt hard. Ce n'est pas mon client que l'on juge. Ne renversons pas les rôles ».

K 7 vidéo mystère

Modernité oblige, pour les voyeurs de l'affaire, rien ne vaut la K7 vidéo, que l'on a trouvée en bonus avec un magazine espagnol, et qui, devenue très rare, est recherchée des collectionneurs.

Elle figure, sous scellés, au dossier, a été visionnée au cours de l'instruction, pour démontrer, qu'en neuf minutes chrono, tout a été calculé pour faciliter le travail du « metteur en scène ».

Contrairement aux rumeurs, elle ne devrait pas être projetée pendant le procès d'aujourd'hui, même à huis clos, les débats n'apportant plus rien aux débats.

10

ac

M
dev
10 0
mer
Luca
avec
Luci
mell
té, c
d'A
phy
d'è
de
far
Yo
M
mir
3è
par
St
fis,
d'i
lo
es
p
s
r
s,
u
q
ité
ee.
ce
s
fr

tion de
o AFP)

AS

é
le
Lar
mi-
ués